

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS141/18

9 avril 2003

(03-1944)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES - DROITS ANTIDUMPING SUR LES IMPORTATIONS DE LINGE DE LIT EN COTON EN PROVENANCE D'INDE

Recours de l'Inde à l'article 21:5 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 8 avril 2003, adressée par M. James Bacchus, Président de l'Organe d'appel, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Communautés européennes – Droits antidumping sur les importations de linge de lit en coton en provenance d'Inde – Recours de l'Inde à l'article 21:5 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends*, WT/DS141/AB/RW. Ce rapport sera distribué aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce plus tard aujourd'hui, 8 avril 2003, conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Georges Abi-Saab en qualité de Président de la section, et M. Yasuhei Taniguchi et moi-même en qualité de membres.